



Juin 2006

**Eléments de réponse (classés par ordre de réception)
suite à l'envoi le 8 mars 2006 de trois questions
aux responsables de nos familles politiques**

Réponse sur son blog carnetjpr.com le 8 mars 2006 de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Ancien Premier Ministre et Sénateur de la Vienne

Comme de nombreux élus, j'ai reçu un questionnaire préparé par l'association " Femmes, débat et société " qui me demandait quelles étaient mes positions ou mes actions concernant la parité et l'égalité des chances en politique et dans le monde professionnel.

Cette association dynamique souhaitait également connaître mon avis sur l'idée de promouvoir systématiquement un ticket homme/femme pour les élections qui demandent la désignation d'un titulaire et d'un suppléant et ma réaction sur sa proposition de valoriser les entreprises qui favorisent la présence des femmes dans les secteurs où elles sont en général peu présentes.

En ce 8 mars, je crois naturel de rappeler combien le progrès de la cause des femmes constitue un indice déterminant des progrès de notre société toute entière. Ce sont ces idées de progrès et de justice qui m'ont amené à promouvoir à Matignon la négociation collective sur le thème de l'égalité homme/femme. Pour aller plus loin, la loi du 12 juillet 2005 a fixé un délai de cinq ans pour permettre à travers la négociation de supprimer les écarts de rémunération. Cette loi vise aussi à réconcilier la vie professionnelle et la vie familiale en renforçant le droit des femmes en congé de maternité et dans l'accès à la formation.

Pour permettre aux femmes d'accéder à tous les emplois, la loi du 12 juillet 2005 a, par ailleurs, prévu des dispositions qui promeuvent l'accès des femmes aux instances délibératives et juridictionnelles (notamment les Conseils d'administration et les Conseils des Prud'hommes). Elle facilite également l'accès des jeunes filles et des femmes à l'apprentissage et à l'offre de formation professionnelle initiale et continue. Je suis naturellement favorable à ce que les entreprises qui font des efforts particuliers pour accueillir des femmes voient leurs initiatives reconnues et mises en valeur.

Je tiens aussi à rappeler les actions menées pour aider les femmes victimes de violences conjugales, ainsi que le renforcement des peines prévu par la loi du 27 mai 2004. Sur ce sujet trop souvent tabou, mon gouvernement a pris des décisions fermes, notamment grâce à Nicole Ameline qui a montré son intelligence et son courage dans sa difficile mission ministérielle. Je salue, avec conviction, le travail de Catherine Vautrin qui poursuit, aujourd'hui, cette action.

Mais la place des femmes doit aussi progresser chaque jour, dans chaque décision. C'est cette préoccupation qui m'a animé, par exemple lors des nominations à des postes de responsabilité.

Sur le plan politique, il faut donner envie aux femmes de faire de la politique et leur permettre de grimper les marches pas à pas. Une carrière politique durable est une carrière qui se construit sur des expériences locales.

Après la parité aux municipales, j'ai été heureux de réaliser la parité aux élections régionales. Il faut maintenant généraliser cette démarche pour toutes les élections territoriales, notamment pour les cantonales. Un ticket suppléant/titulaire "à parité" permettrait à de nombreuses femmes d'entrer en politique.

Merci à FDS d'animer ce débat avec talent, énergie et féminité.

Réponse par mail le 9 mars 2006 de Madame Catherine VAUTRIN, Ministre délégué à la Cohésion Sociale et à la Parité

A la première question, je répondrai qu'il convient maintenant d'accompagner toutes celles qui ont envie de s'engager, c'est le sens du speed pol que j'ai engagé hier. Il convient également de "batailler" avec les partis politiques pour qu'ils mènent enfin une action volontariste sur le sujet. Pour les entreprises le texte égalité salariale va faire avancer les choses, le label égalité adapté aux petites entreprises devrait générer une émulation.

A la deuxième question, la réponse est oui, je pense que cela permettra de créer un vivier.

A la troisième question, je répondrai que le label égalité est une première réponse concrète.

Bien à vous.

Réponse par mail le 14 mars 2006 de Monsieur Rodolphe THOMAS, Député du Calvados, Maire d'Hérouville-Saint-Clair

Madame la Présidente,

Suite à votre courrier et à l'occasion de la Journée de la Femme, je tenais à vous répondre personnellement.

Particulièrement sensible au combat que mènent les femmes pour une meilleure représentativité au sein de notre sphère publique et très intéressé par le modèle suédois précurseur en ce domaine, j'ai présenté un amendement sur le budget de l'Etat pour 2006, pour que le gouvernement établisse chaque année des indicateurs chiffrés sur l'efficacité des politiques publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il s'agit ici de proposer annuellement un bilan de répartition hommes/ femmes des actions publiques menées. En effet, trop souvent les mesures prises pour le droit des femmes sont de simples affichages.

Pourtant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes constitue un enjeu crucial tant sur le plan humain, social, sociétal et économique.

Elle constitue une source de complémentarité, d'équilibre social et humain et d'efficacité économique. La richesse culturelle issue de la diversité permet aussi bien de relever les défis économiques que de répondre à l'évolution démographique à moyen terme.

Encore aujourd'hui, en 2005, chiffres à l'appui, des inégalités entre les hommes et les femmes subsistent dans des domaines aussi fondamentaux que l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, aux postes à responsabilité et aux différents secteurs professionnels. Les femmes occupent seulement six secteurs professionnels sur les trente et un existants en se faisant une rude concurrence sur le marché de l'emploi.

Cette situation pose aussi des problèmes économiques majeurs notamment au regard des besoins de main-d'œuvre à venir, de la pyramide des âges de la population active.

Au-delà d'un aspect purement quantitatif, sur le plan qualitatif, se priver dans certains secteurs économiques des femmes équivaut à se priver d'approches et regards nouveaux, permettant une meilleure efficacité. C'est un non-sens économique et social majeur.

Il devient indispensable d'assurer un fort taux d'emploi pour les femmes et de les aider à trouver des solutions pour construire une meilleure articulation entre vie professionnelle et personnelle afin de concourir à créer une société plus équitable pour tous.

La promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ne pourra être réalisable que si elle passe par des bilans chiffrés de tout type d'actions : accès des femmes aux postes à responsabilité, écart de rémunération, prise en compte de la parentalité...

Pour permettre à l'égalité entre les femmes et les hommes de progresser, nous avons besoin de suivre des éléments statistiques chiffrés permettant d'abord de faire un état des lieux, de rendre visibles les discriminations, puis de fixer des objectifs chiffrés concrets permettant de suivre et d'évaluer l'ensemble des politiques publiques afin de mettre en place, si nécessaire, des actions correctives.

Voilà pourquoi, par cet amendement, j'ai proposé de généraliser la mise en place des indicateurs sexués permettant d'évaluer l'impact de la politique publique sur les femmes.

En espérant avoir répondu à vos interrogations sur mes prises de position politiques en faveur des femmes, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Réponse par mail le 14 mars 2006 de Madame Muguette DINI, Sénatrice du Rhône

Madame,

veuillez trouver ci dessous les réponses aux questions posées.

Question 1 :

J'ai déposé début janvier 2006 une proposition de loi afin de renforcer la parité dans les instances élues (<http://intranet.senat.fr/leg/pp105-153.html>) et continue de militer activement en ce sens. Cette proposition de loi est actuellement en cour d'examen par le sénat avec 9 autres textes de parlementaires engagés dans ce combat.

Question 2 :

Ma proposition de loi va plus loin puisque non contente d'instaurer ce ticket paritaire, elle impose que chacun des 2 soit candidat au poste de titulaire.

Question 3 :

Oui. En espérant que ces réponses ne soient pas trop tardives, je vous invite à consulter ma proposition de loi et vous prie de croire en l'expression de mes salutations distinguées.

Réponse par mail le 15 mars 2006 de Madame Chantal BRUNEL, Députée de Seine-et-Marne

Madame la Présidente,

Je réponds tardivement à votre questionnaire du 9 mars et je vous prie de m'en excuser.

Le fait que je sois une femme élue fausse un peu les réponses car il est par exemple évident que je soutiens l'idée d'un ticket homme-femme pour les élections, et que je soutiens ce principe avec la conviction que vous imaginez.

Ayant été moi-même chef d'entreprise, je suis tout à fait consciente des disparités existant entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle. Je ne manque pas d'intervenir sur ce sujet dès que l'occasion se présente à l'Assemblée Nationale ou lors de colloques comme celui récemment organisé par l'U.M.P, « Femmes, libres et égales ».

L'une des questions prioritaires est pour moi le problème de la garde des enfants en bas âge. Il convient de multiplier les crèches, et surtout de favoriser celles qui permettent des horaires souples, je pense notamment aux crèches inter-entreprises qui présentent de nombreux avantages.

Il y a aussi un problème de formation puisque les jeunes filles sont plus diplômées que les garçons, au niveau de baccalauréat mais ensuite elles s'engouffrent encore trop dans des formations où les débouchés sont rares. Il faut les encourager à opter pour les disciplines scientifiques où elles peuvent, bien évidemment, être aussi performantes que les hommes.

Ce ne sont là que quelques pistes, mais qui vous permettront de comprendre que ces sujets sont loin de me laisser indifférente...

En vous remerciant.

Réponse par mail le 15 mars 2006 de Madame Christine LAGARDE, Ministre délégué au Commerce Extérieur

Question 1 :

J'estime que la mise en place de la proportionnelle est le seul moyen efficace de faire avancer la parité comme le montre les élections municipales, régionales et européennes.

Question 2 :

Je pense que cela ne ferait rien avancer car les femmes seraient trop souvent réduites au rôle de remplaçante.

Question 3 :

Oui sans aucun problème.

Réponse par mail le 15 mars 2006 de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat, Sénateur des Vosges

Question 1 :

Je souhaiterais tout d'abord, si vous me permettez cette expression, « tordre » le cou à certains clichés concernant la présence des femmes au Sénat. Il y a davantage de femmes en proportion au Palais du Luxembourg qu'au Palais Bourbon. Le Sénat compte en effet 57 sénatrices pour un effectif de 331 membres, soit une proportion de 17,2% de femmes, contre seulement 12,2% à l'Assemblée nationale. Ce pourcentage prometteur, même si je le trouve encore bien insuffisant, ne constitue, de plus, qu'un début. D'abord parce que la moitié des sénateurs sont élus au scrutin de liste, avec une parité alternée : un homme, une femme... que seul le Sénat applique. De façon mathématique, nous aurons à chaque renouvellement de plus en plus de femmes. L'important, c'est que la mécanique soit enclenchée, et je m'en félicite. Nous ne sommes qu'au début de cette évolution. Les femmes doivent se présenter. Elles viennent plus spontanément aujourd'hui même si l'on note parfois ce que j'appellerais une « auto censure psychologique ».

Elles apportent beaucoup à la vie politique, elles sont plus entières, répugnent à la langue de bois et ne sont pas dévorées par l'ambition personnelle mais davantage animées par le goût des autres.

Question 2 :

Pour ma part, je considère le bilan de la parité politique comme globalement positif mais aussi et surtout largement perfectible. Globalement positif pour les élections sénatoriales, pour les élections municipales, et, d'une façon générale, pour les autres élections au scrutin de liste à la représentation proportionnelle : les élections régionales avec désormais près de 48% de femmes, et les élections européennes avec une proportion de 43,5 % de députées parmi les représentants de la France. Largement perfectible en revanche pour les mandats électoraux pourvus au scrutin majoritaire qui échappent encore à toute forme de parité. Il en est ainsi des élections législatives pour lesquelles on pourrait envisager que le candidat titulaire et son suppléant soient de sexe différents. Pour en venir plus directement à votre question, je serais favorable à ce que le même principe de mixité soit appliqué aux élections cantonales mais après institution des suppléants dont les conseillers généraux sont actuellement dépourvus.

Question 3 :

Dans ce domaine, il est vrai que les chiffres sont assez stupéfiants et parlent d'eux mêmes : plus de la moitié des emplois occupés par les femmes sont concentrés dans 10 des 84 familles professionnelles. Les femmes travaillent essentiellement dans le secteur tertiaire ; 16 % seulement des ingénieurs en activité sont des femmes.

Je crois qu'il faut d'abord réviser les schémas traditionnels qui sévissent encore dans notre système éducatif et qui voudraient que les filles soient plutôt destinées aux lettres et les garçons aux sciences. Les enseignants doivent être sensibilisés à la question de l'égalité entre les sexes. Des engagements ont été pris dans ce sens grâce à des accords entre l'Education nationale, les fédérations professionnelles et les entreprises. C'est un premier pas dont il faut se féliciter.

Je crois qu'il faut avant tout renforcer la politique d'égalité d'accès des femmes à toutes les formations professionnelles. Actuellement certaines entreprises de secteur comme le bâtiment ou les transports ne recrutent pas de femmes par manque de candidates formées à ces métiers. Les élus locaux vont également avoir un rôle à jouer, et je les y encourage, puisque les régions, désormais pleinement compétentes en matière de formation professionnelle, vont devoir s'engager à favoriser un accès équilibré des hommes et des femmes à chacune des filières de formation.

Réponse par mail le 20 mars 2006 de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député du Territoire de Belfort

Madame,

C'est avec un grand plaisir que j'apporte une réponse à vos interrogations en particulier sur les questions de la parité en politique.

Je tiens tout d'abord à vous préciser que je suis l'auteur d'une proposition de loi (visible sur le site de l'Assemblée Nationale) visant à imposer lors des prochaines élections législatives, un suppléant de sexe différent du titulaire. Il s'agit là d'une proposition forte et concrète.

Et je me tiens à votre disposition pour l'évoquer avec vous.

Cordialement.

Réponse par mail le 22 mars 2006 de Monsieur Gérard LARCHER, Ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion Professionnelle

Madame,

J'ai pris connaissance de vos questions.

Sur toutes les mesures et la politique gouvernementale concernant la parité, je vous invite à prendre contact avec le service de presse de Madame Catherine Vautrin.

Cordialement.

Réponse par mail le 22 mars 2006 de Madame Gisèle GAUTIER, Sénatrice de Loire-Atlantique

Question 1 :

En ma qualité de Présidente à la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, je suis amenée à auditionner tout au long de l'année des personnalités du monde économique et politique afin de permettre d'établir des rapports suivis de recommandations. Ces dernières font d'ailleurs l'objet d'amendements lors de discussions de texte de loi au Sénat ou à l'Assemblée Nationale (Egalité salariale, Rapport d'information n° 429 (2004-2005) du 28 juin 2005 et Actes du colloque " La mixité menacée ? ", organisé le 15 juin 2004).

J'ai par ailleurs déposée une proposition de loi tendant à imposer une parité dans les exécutifs des communes de plus de 3000 habitants, conseils généraux... il y a un an (<http://www.senat.fr/leg/pp104-147.html>).

De plus, je crois beaucoup aux vertus du lobbying international, c'est la raison pour laquelle je participe en tant que membre actif à la "Coordination des Femmes Parlementaires" dans le cadre de l'IUP (L'Union interparlementaire est l'organisation internationale des Parlements des Etats souverains), présente dans 189 pays et représentée par 700 parlementaires.

Parallèlement, je porte actuellement mes efforts auprès du Président du Parlement Européen, M. Josep Borrell, afin d'aboutir à la reconnaissance d'une délégation de femmes parlementaires dans la toute nouvelle Assemblée Euro-Méditerranéenne (APEM).

Question 2 :

Oui très favorable à cette formule et notamment pour les prochaines cantonales. A cet égard, je dois rappeler qu'il y a 3 ans 1/2, j'ai fait la proposition dans l'hémicycle du Sénat de créer un candidat suppléant de sexe opposé à l'occasion des élections cantonales... et j'étais huée sur les bancs de la majorité. Cette attitude m'a amené à rencontrer le Président du Sénat qui s'est déclaré navré et stupéfait mais j'ai donc bien l'intention de défendre à nouveau ce point de vue.

Question 3 :

Oui je soutiens une politique de valorisation/soutien des entreprises embauchant/assurant la promotion des femmes dans les secteurs où elles sont en général peu présentes. Je rappelle que Madame Nicole Ameline, alors Ministre à part entière de la parité, a créé le label égalité.

Celui-ci était décerné à de très grandes entreprises françaises. Je m'efforce lors de mes déplacements de les donner en exemple afin qu'elles aspirent les PME.

Réponse par mail le 23 mars 2006 de Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône

Question 1 :

J'ai pris une suppléante. Je veille à la parité dans mes équipes de collaborateurs.

Question 2 :

Sûrement pas pour les cantonales, il n'y a pas de suppléant! Mais oui pour le défendre aux législatives de 2012 puisque que pour 2007 on ne peut plus changer les règles du jeu.

Question 3 :

Oui.

Réponse par mail le 23 mars 2006 de Madame Hélène MIGNON, Députée de Haute-Garonne, vice-Présidente de l'Assemblée Nationale

Bonjour,

J'ai bien reçu votre questionnaire et vous en remercie. Je vais tâcher d'y répondre ci-dessous.

Question 1 :

Je pense que les décisions prises par le PS dans la désignation des candidats et candidates aux législatives montrent la volonté forte des responsables du parti, hommes et femmes, de faire participer les militantes et militants à la vie du parti et de s'en donner les moyens.

En ce qui concerne la parité professionnelle, on se rend compte que les textes législatifs ne sont qu'accessoires et qu'il serait bon de nous retrouver sur le terrain. Ce n'est que le volontarisme des femmes qui fera évoluer les choses.

Question 2 :

En ce qui concerne les élections, nous pourrions retenir votre suggestion, tout en sachant que pour les prochaines cantonales, le scrutin uninominal n'est pas modifié et qu'il n'existe pas de poste de suppléant.

Question 3 :

Si les femmes sont absentes de certains secteurs d'activité, c'est plus du fait de modèles auxquels nous nous référons que d'une volonté personnelle.

En espérant avoir répondu à votre attente, je reste à votre disposition.

Bien cordialement.

Réponse par mail le 24 mars 2006 de Monsieur Alain JUPPE, Ancien Premier Ministre

Madame la Présidente,
Voici quelques éléments de réponse à votre questionnaire:

Question 1 :

S'il y a un combat qui me semble prioritaire aujourd'hui et dans lequel je suis prêt à m'engager, c'est bien l'éradication des violences physiques dont les femmes sont victimes, dans nos sociétés dites développées comme dans les pays en développement.

Question 2 :

L'idée du ticket est bonne, à condition qu'elle ne soit pas détournée (L'homme en n°1, la femme en n°2...). Il faut donc l'accompagner d'une pénalisation financière accrue du non-respect de la parité.

Question 3 :

Tout à fait.

Bravo pour votre initiative que je soutiens.
Amicalement.

Réponse par mail le 28 mars 2006 de Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député de l'Essonne, Maire de Yerres

Chère Madame,

Je viens de prendre connaissance de votre courriel du 21 mars dernier, par lequel vous me posez 3 questions à propos de la parité hommes-femmes en politique.

C'est avec plaisir que je me permets de vous transmettre ces éléments de réponse.

Concernant votre première question, je suis un véritable Républicain, par conséquent je crois sincèrement au principe de l'égalité entre les citoyens.

Dès lors, il me paraît contraire à ce principe de devoir faire une différence de traitement en fonction de la race, du sexe, de la religion ou même de la préférence sexuelle... Ce principe, j'en suis convaincu, doit être martelé avec d'autant plus de force, qu'aujourd'hui, se développe un communautarisme de mauvais aloi.

Concernant la 2^{ème} question, je suis particulièrement dubitatif lorsque l'on parle de ticket obligatoire « homme-femme » pour les élections. Un citoyen, par son vote, soutient le candidat qu'il pense être le plus qualifié pour remplir sa fonction, il ne vote pas pour lui parce que c'est un homme ou une femme.

Enfin, sur la question du recrutement, je trouve choquante l'idée de devoir empêcher quelqu'un de concourir, parce qu'il n'a pas le bon sexe, qu'il n'est pas issu d'une « minorité visible » ou encore pourquoi pas... parce qu'il n'a pas la bonne pratique sexuelle. La politique des quotas ne m'enchantent guère car elle déprécie les gens en les liant de facto à un

particularisme, ce phénomène tend à créer, comme on a pu le remarquer aux Etats-Unis, des réactions de racisme et de haine dans l'esprit des personnes évincées.

En revanche, je milite ardemment pour la réduction de l'écart scandaleux des salaires entre hommes et femmes.

Souhaitant que ces éléments répondent à votre attente, je vous prie d'accepter, Chère Madame, l'assurance de mes respectueux hommages.

Réponse par mail le 29 mars 2006 de Monsieur Michel RAISON, Député de Haute-Saône

Madame, Monsieur,

Tout d'abord veuillez m'excuser pour le retard dans ma réponse.

Question 1 :

Pour le moment les règles et lois existantes donnent une bonne impulsion pour avancer vers un univers moins discriminant. Il faut d'ailleurs plus lutter contre la discrimination (salaires, respect...) que vouloir à tout prix une parité parfaite.

Question 2 :

Mettre un suppléant au conseiller général serait une bonne idée. Imposer un ticket homme femme ou femme homme dans les scrutins de type uninominal peut être une piste mais peut être plus de façon incitative qu'obligatoire.

Question 3 :

Même raisonnement qu'à la Question 2 : être incitatif est une bonne idée mais naturellement beaucoup d'entreprises cherchent des femmes car elles sont souvent plus adroites et plus méticuleuses (beaucoup d'entrepreneurs témoignent en ce sens dans ma circonscription).

En vous remerciant d'animer ce débat.

Réponse par mail le 30 mars 2006 de Monsieur Lionel LUCA, Député des Alpes-Maritimes

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier électronique dans lequel vous me posez 3 questions pour la Parité et dont vous trouverez ci-dessous les réponses.

Question 1 :

Appartenant à la 1ère génération de la mixité à l'école j'avoue ne pas me poser ce genre de question. Je juge toute personne sur ses qualités et non sur son appartenance à quoi que ce soit.

Question 2 :

Favorable. Je l'ai fait puisque mon suppléant est une femme.

Question 3 :

Tout à fait.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Réponse par mail le 30 mars 2006 de Monsieur Dominique BUSSEREAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Question 1 :

Avant toute chose, je veux insister sur mon engagement convaincu pour la promotion de l'égalité hommes-femmes. Ce combat est celui, plus généralement, « des » égalités : qu'elles soient professionnelles, politiques familiales ; qu'elles touchent aussi les différents groupes de la société selon l'origine, la catégorie socio-professionnelle, la banlieue et, bien entendu en ce qui me concerne, le monde rural. C'est un principe de la République auquel nous devons sans cesse revenir ; c'est le fondement même de notre démocratie.

S'agissant des femmes dans le monde rural, il y a deux ans maintenant, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a formulé une trentaine de propositions favorisant la parité et l'égalité professionnelles, concernant notamment le statut au travail et l'égalité économique.

Quelques exemples concrets de ces avancées. La loi d'orientation agricole, publiée le 5 janvier dernier, a organisé un accès facilité des femmes à un véritable statut ouvrant droit à des prestations de solidarité. Pour l'avenir, je suis convaincu que la parité se traduira par une extension du statut de conjoint collaboratrice ou de coexploitante grâce au développement des entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL). J'ajoute que l'accroissement fort du salariat en agriculture, qui touche près de 35 000 femmes, a amélioré significativement la situation des femmes qui bénéficient ainsi de droits sociaux indépendamment de leurs maris.

Question 2 :

Le principe du ticket homme-femme est un modèle que je retiens. Je crois que nous pouvons beaucoup faire pour en assurer la promotion. Mais, si l'égalité doit être accrue, méfions-nous de tout ce qui entrave la liberté ! Il appartient aux candidats de se choisir pour former une équipe soudée et représenter au mieux la population. Ce peut être un homme et une femme, mais aussi deux hommes ou, également, deux femmes. La situation locale est déterminante. Et, au final, c'est à l'électeur de choisir.

Question 3 :

Je suis, bien entendu, un fervent supporter de la place des femmes dans tous les secteurs de la vie socioéconomique. Mais, foin de paroles, place aux actes ! Et, rien n'est plus éclairant que le cas du monde rural et de l'agriculture.

J'ai évoqué l'égalité de statut. Nous avons aussi des dispositifs susceptibles de renforcer l'égalité économique en facilitant l'accès à l'emploi des femmes. La loi sur le développement des territoires ruraux publiée le 23 février 2005 ouvre des possibilités de temps partagé et de

mixité entre emplois publics et privés, grâce aux groupements d'employeurs. Ce sont des mesures favorables à un complément d'activité.

En outre, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche conduit des actions dans la durée avec l'aide du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du programme « femmes, formation, emploi en milieu rural : intégration de l'égalité des chances » (2000-2006). Les correspondantes « égalité des chances » en région et dans les établissements d'enseignement scolaire en sont les vecteurs.

La formation reste la meilleure voie d'accès à un secteur ou à une profession. Or, j'exerce la tutelle sur l'enseignement agricole, qui fait mieux que la parité ! En second cycle professionnel (CAP et BEP agricoles, bac pro), nos lycées accueillent, à la rentrée 2006, plus de filles (55% des effectifs) que de garçons (45%). Pour l'ensemble du second degré, nous comptons 77 766 garçons dans les établissements agricoles du second degré pour 77 408 jeunes filles.

Réponse par mail le 31 mars 2006 de Monsieur Philippe FOLLIOU, Député du Tarn

Concernant la question n°2 :

Le 22 septembre 2004, j'ai cosigné une proposition de loi visant à modifier le mode d'élection des conseillers généraux. (voir sur mon site à proposition de loi).

Concernant la question n°3 :

Je suis tout à fait prêt à soutenir une politique de valorisation/soutien des entreprises embauchant/assurant la promotion des femmes dans les secteurs où elles sont en général peu présentes.

Je dois, par ailleurs, recevoir d'ici quelques jours, autour d'un petit déjeuner, une délégation de femmes chefs d'entreprise afin de voir ensemble leurs projets et pouvoir les soutenir.

Amicalement.

Réponse par mail le 3 avril 2006 de Monsieur François LOOS, Ministre délégué à l'Industrie

Question 1 :

Aujourd'hui, favoriser l'entrée des femmes dans la vie professionnelle et notamment dans l'industrie est à la fois un véritable enjeu et une opportunité. Un enjeu, car la diversité issue de la mixité stimule la performance : loin d'être une faveur faite aux femmes, la mixité est une condition de la compétitivité des entreprises. Une opportunité, car les prochains départs à la retraite des générations d'après-guerre vont conduire les entreprises à recruter dans les prochaines années, et les entreprises industrielles ne feront pas exception. Aux côtés des acteurs économiques, l'Etat se mobilise :

- en 2004, nous avons mis en place un label égalité pour les entreprises qui favorisent l'égalité professionnelle, un accès égalitaire à la formation professionnelle continue, et la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel. Je constate avec satisfaction que la moitié des entreprises labellisées relèvent des secteurs industriels et de services à l'industrie !

- la loi sur l'égalité salariale entre hommes et femmes, défendue par ma collègue Catherine Vautrin et adoptée par le Parlement, constituera pour toutes les entreprises un encouragement à prendre pleinement conscience de la nécessité d'accorder aux femmes la place et les responsabilités qu'elles sont en mesure d'assurer. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de supprimer progressivement les écarts de rémunération – les salaires des femmes sont aujourd'hui encore globalement inférieurs de 21% à ceux des hommes – de mieux concilier parentalité et vie professionnelle, de favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes, ainsi qu'à la formation professionnelle .

- enfin, j'ai initié en concertation étroite avec les fédérations industrielles, une campagne destinée à valoriser l'image des métiers de l'industrie, basée sur une série de films courts et sur un jeu interactif. Dans cette campagne, nous avons été particulièrement attentifs à la situation des jeunes filles, qui s'orientent peu vers les filières industrielles, alors que des métiers très divers pourraient répondre à leurs attentes et leur offrir des possibilités de carrière intéressantes. C'est pourquoi, nous avons veillé à ce que les témoignages de la série TV « C'est moi qui l'ai fait » leur accorde la place qui convient, et mettent en avant les parcours réussis de jeunes filles travaillant dans des secteurs innovants et des métiers d'avenir.

Question 2 :

Oui je suis prêt à soutenir cette idée. D'ailleurs cette mesure a été dès 2002 portée par le groupe des radicaux (auquel j'appartiens), puisqu'une proposition de loi a été déposée le 24 juillet 2002, à l'initiative du Député radical François Scellier, spécifiquement pour les élections cantonales. On pourrait envisager d'étendre cette mesure à toutes les autres élections, je pense notamment aux législatives.

Question 3 :

Tout à fait, d'ailleurs, un certain nombre d'entreprises ont d'ores et déjà franchis le pas, et se sont dotées de moyens négociés pour parvenir à un meilleur équilibre : elles ont compris que la question de l'égalité professionnelle fait partie de leur responsabilité sociale et sociétale, que l'excellence exige de la diversité, et que la mixité contribue à leur performance économique globale. Des entreprises comme EADS, PSA Automobile, EDF et Gaz de France, pour ne citer que quelques unes d'entre elles, se sont ainsi inscrites dans une logique d'actions positives en direction des femmes.

Réponse par courrier le 6 avril 2006 de Madame Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

Madame la Présidente,

Question 1 :

En tant que Ministre de l'Ecologie et pour répondre très concrètement, je m'attache à nommer des femmes compétentes à des postes de responsables d'établissements publics sur lesquels mon Ministère exerce la tutelle. En cas de co-tutelle, je veille à respecter une stricte parité sur les propositions que je formule. Je précise que la Secrétaire Générale de Mon Ministère est une femme.

Ainsi, et toujours en respectant les critères de compétences nécessaires à une amélioration de la condition féminine et du regard porté sur les femmes à des postes à responsabilité, mon Ministère est à l'origine de plusieurs nominations. Je pense notamment à Mme Michèle PAPPALARDO, Présidente de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Mme Marion GUILLIOU, Directrice de l'Institut de Recherche Agronomique (INRA), Mme Marie-Claude DUPUIS, Présidente de l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA), Mme Marcelle RAMONET, Présidente du Conseil National du Bruit (CNB) où à Mme Nicole BLANC, Directrice Générale du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP).

Question 2 :

Je ne suis pas, à titre personnel, favorable à l'idée de l'instauration d'un ticket systématique homme-femme aux prochaines élections, justement parce que je suis très gênée par ce caractère systématique.

En effet, avant d'être nommée Ministre, j'ai été élue de terrain et je sais de quoi je parle. Pour conquérir mes différents mandats, j'ai dû affronter des hommes et ce ne fut pas toujours facile, mais rendre systématique la présence de femmes sur les tickets électoraux ne serait pas, à mon avis, significatifs de leurs compétences. Je n'ai aucune envie de les voir servir de caution et de faire-valoir aux hommes, pas plus que de moyen de se donner bonne conscience. A mon sens, il faut trouver le juste point d'équilibre permettant de ne pas avantager les femmes qui doivent, comme les hommes, se battre pour être élues, mais également ne pas les empêcher, à compétences égales, de se présenter. Il est vrai que trop peu de femmes s'engagent aujourd'hui mais il faut trouver le moyen de les inciter à se présenter et à vouloir défendre leurs valeurs. Je crois qu'il faut absolument dépasser la vision binaire consistant à voir le monde avec deux catégories, les hommes et les femmes, pour ne s'intéresser qu'aux compétences. A mon sens, il en va de même pour ce qui concerne la représentation des minorités dites visibles. Je pense être, avec un certain nombre d'autres, l'exemple que des femmes peuvent accéder à des postes à responsabilités par leur détermination, sans avoir besoin de recourir à des quotas. Aucun obstacle ne peut arrêter une volonté en marche.

Question 3 :

Le Gouvernement a d'ores et déjà apporté une première réponse concrète en créant le « Label égalité ». Celui-ci s'articule autour de plusieurs critères répartis dans trois champs. Le premier champ est relatif aux actions menées dans l'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle (information et sensibilisation à la mixité et à l'égalité des dirigeants, des salariés et de leurs représentants ; actions de communication pour promouvoir l'égalité...). Le second champ

concerne la gestion des ressources humaines et le management (actions menées pour renforcer l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle continue ; politique tendant à la mixité dans les instances de décision comme le comité de direction ou le comité exécutif). Le troisième champ correspond à la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel (actions permettant une articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale).

Il faut sans doute aller plus loin mais nous pouvons nous féliciter d'avoir avancé sur ce sujet.

Espérant avoir répondu à votre attente et formant le vœu que la place de la femme soit à l'avenir celle que nous aurons choisie et non celle que les hommes nous auront imposée.

Je vous prie de croire Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Réponse par courrier le 10 avril 2006 de Monsieur Nicolas SARKOZY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Président de l'UMP

Madame la Présidente,

Votre correspondance du 8 mars dernier a retenu toute l'attention de Nicolas Sarkozy, Président de notre mouvement, qui m'a chargé de vous en remercier et de vous répondre.

Votre première question concernait la place des femmes dans la vie politique, et dans la vie professionnelle. Leur place, aux plus hauts niveaux de responsabilité, est mauvaise, tant en politique que dans tous les secteurs de la vie professionnelle : on ne compte que 6% de femmes dans les conseils d'administration des sociétés, sur les 40 sociétés du CAC 40, 23 n'ont aucune femme dans leur staff stratégique, les femmes représentent 10% des hauts fonctionnaires de l'Etat, alors qu'elles forment 56% des la fonction publique d'Etat (sans compter les militaires), très peu d'entre elles sont à la tête des grandes associations humanitaires et une seule, en France, a présidé une fédération sportive nationale.

Deux raisons expliquent cela : un machisme explicite, ou implicite, qui fait que l'on ne « pense » pas aux femmes d'une part, et le problème de la double, voire de la triple journée. Les femmes ne peuvent pas tout mener de front en même temps...

Nicolas Sarkozy propose de lutter contre cette tendance, en obligeant, par exemple, de proposer un homme et une femme pour chaque nomination à un poste de responsabilité dans la haute fonction publique, d'obliger les entreprises à avoir un quota d'administrateurs femmes (cela impliquerait une réforme de la Constitution) et enfin de renforcer la parité en politique.

Le président de l'UMP souhaite, en outre, lutter contre la « double journée » en facilitant au maximum la vie des femmes. On pourrait par exemple, permettre aux Comités d'entreprises de consacrer 0,2% de sa masse salariale au titre des dépenses de fonctionnement des CE à la création de crèches d'entreprises. Il souhaite également lutter contre le travail précaire des femmes, afin d'augmenter leur pouvoir d'achat et leur permettre d'être mieux aidées. Enfin, il propose que les « contraintes » que constitue, aux yeux des employeurs, la maternité, pèsent

autant sur les hommes que sur les femmes, par l'allongement du congé de paternité ou encore la création d'un congé parental à la suédoise, avec obligation du partage du temps entre l'homme et la femme.

Vous vous interrogez, en second lieu, sur l'idée d'un ticket homme-femme systématique pour les prochaines élections. En ce qui concerne les cantonales, Nicolas Sarkozy l'a proposé lors de notre convention sur les femmes. Pour les législatives, cela est également envisageable si, à terme, cela s'avère nécessaire. Aujourd'hui, toutefois, une telle mesure serait contreproductive et obligerait une femme titulaire (on en a déjà peut-être) à prendre un homme suppléant.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, Nicolas Sarkozy est favorable à la mise en place d'une politique de valorisation ou de soutien des entreprises embauchant ou assurant la promotion des femmes dans les secteurs où elles sont en général peu présentes.

Espérant avoir répondu à vos attentes je me permets de vous joindre le discours prononcé par le Président de l'UMP lors de la Convention sur les femmes, ainsi que le livret que nous avons édité à cette occasion.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueux hommages.

Jérôme PEYRAT
Directeur Général de l'UMP

Réponse par mail le 25 avril 2006 de Madame Françoise de PANAFIEU, Députée de Paris, Maire du 17^{ème} arrondissement de Paris

Question 1 :

En tant que femme et maire du XVII^e arrondissement de Paris, la question de la parité et de l'égalité des chances est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. De fait, j'ai toujours beaucoup travaillé avec des femmes tout au long de ma carrière et je suis profondément convaincue de leur apport à la société, en raison de la multiplicité des fonctions qu'elles sont amenées à remplir.

En tant que maire, je veille donc à ce que la parité soit respectée, et ce à tous les niveaux de responsabilité ; j'ai demandé aux services concernés de prêter une attention particulière à la lutte contre les mariages forcés, et j'ai installé un « point info-famille » pour centraliser et mettre à la disposition des mères de famille toutes les informations qui peuvent leur être utiles. Ces femmes ont souvent une « double » vie à mener de front, professionnelle et familiale, et, si l'on souhaite réellement que la parité ne soit pas un vain mot, il est indispensable de leur donner les moyens d'y parvenir.

Question 2 :

Pour reprendre les termes exacts de votre question, je serais amenée à vous donner une réponse nuancée en raison de ce que la loi rend possible actuellement ; l'idée que vous suggérez, celle du « ticket systématique » serait sans doute un premier pas, nécessaire mais non suffisant, pour amener un certain nombre de femmes à connaître et à fréquenter la vie

politique. Ce pourrait être intéressant au niveau des élections cantonales, mais il faut alors se rappeler que les statuts de suppléant n'existent que pour les députés... qui s'empressent – pour certains – d'oublier le nom de leur suppléant dès qu'ils sont élus !! Par ailleurs, la démarche induite par ce fameux « ticket » risque d'être détournée de son objectif si tous les suppléants sont des femmes et que les hommes demeurent titulaires. La prudence est donc de mise si ce système est appliqué. Je pense qu'il faut être plus patient : la parité a permis l'arrivée de femmes à des postes de responsabilités municipales et c'est par ce biais qu'elles pourront s'imposer aux élections cantonales en tant que titulaires.

En revanche, je suis favorable à l'augmentation des sanctions financières pour les formations qui, à l'Assemblée Nationale, ne respectent pas les critères fixés par la loi. On peut également envisager un système à l'italienne où on ajoute une "récompense" aux partis en fonction du nombre de femmes élues!

Question 3 :

La difficulté majeure réside, me semble-t-il, dans la persistance d'un certain nombre de clichés qui consistent à considérer certains métiers comme féminins...ou non !

Il me semble plus judicieux de travailler en amont –au moment de l'orientation des jeunes filles – plutôt que de valoriser les entreprises qui embauchent des femmes dans les secteurs où elles sont sous-représentées. Il faut agir au moment du choix personnel des lycéennes et des étudiantes, et l'Education Nationale, par l'entremise des professeurs et des conseillers d'orientation a ici un rôle important à jouer.

Il est, à mon sens, regrettable que certains secteurs soient majoritairement dévolus soit aux femmes, soit aux hommes : il faut encourager la mixité dans les entreprises parce qu'elle améliore leurs performances, et par là même l'économie en général.

Réponse par mail le 25 avril 2006 de Madame Anne-Marie Payet, Sénatrice de La Réunion

Question 1 :

Au sénat, je fais partie de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle, présidée par Gisèle Gautier. J'ai co-signé par ailleurs l'une de ses propositions de loi tendant à instaurer la parité dans les fonctions d'adjoints au maire.

J'ai participé, en 2004, à un colloque organisé au sénat sous le haut patronage de Christian Poncelet sur le thème : « Femmes et Pouvoir » (XIX^e – XX^e siècles). Vous trouverez ci-après le texte de mon intervention.

En avril 2005, j'ai également participé au séminaire du réseau des femmes parlementaires relatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, qui s'est déroulé à Madagascar.

Enfin, vous trouverez également ci-joint copie de mon intervention au Sénat lors de la CMP sur le projet de loi « Egalité salariale », le 9 février dernier.

Question 2 :

Oui, je suis tout à fait favorable à ce genre d'initiative pour faire avancer la parité homme – femme.

Question 3 :

Je pense en effet qu'il serait tout à fait judicieux de le faire. Il convient également d'accentuer le rôle de l'Education nationale et de la Chambre de Métiers afin qu'elles distillent les informations nécessaires en vue d'inciter les jeunes femmes à intégrer ces filières dites « masculines ».



**RAPPEL QUESTIONNAIRE : Et vous ? Que faites-vous concrètement ?
3 questions posées le 8 mars 2006 aux principaux responsables
de nos familles politiques**

Madame, Monsieur,

A l'occasion de ce 8 mars 2006, l'association Femmes, Débat et Société dont vous trouverez ci-joint une fiche de présentation synthétique, vous propose de répondre à 3 questions concrètes. Vous pouvez nous répondre sur votre blog ou par courrier ou mail cette semaine (Farimah Entekhabi – Groupe Axxcess – 8 rue de Berri – 75008 paris – fentekhabi@groupeaxcess.com). Nous ne manquerons pas de faire connaître vos positions auprès des réseaux de femmes proches de nos familles politiques.

Question 1.

Les responsables politiques disent en général aujourd'hui qu'ils sont prêts à faire avancer la parité et l'égalité des chances en politique comme dans la vie professionnelle. On le sait bien les faits montrent qu'il existe encore un grand décalage entre la place des femmes et celle qu'elles pourraient tenir dans un univers moins discriminant. **Vous concrètement que faites-vous ? Quelle mesure/action proposez-vous ?**

Question 2.

Pour accélérer la parité en politique, **seriez-vous prêt à soutenir l'idée d'un ticket systématique homme-femme avec un titulaire et un suppléant pour les élections à venir, et notamment le créer pour les prochaines cantonales ?**

Question 3.

Pour accélérer la parité professionnelle, et pour poursuivre l'action au-delà de la récente loi sur l'égalité salariale, **seriez-vous prêt à soutenir une politique de valorisation/soutien des entreprises embauchant/assurant la promotion des femmes dans les secteurs où elles sont en général peu présentes (ex du bâtiment) ?**

Vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à cette sollicitation et restant à votre disposition pour tout complément d'information et pour vous présenter l'ensemble de nos suggestions et propositions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Sylvianne Villaudière
Présidente de FDS